



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux  
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU

Marseille le 14 octobre 2013

Tél. : : 04.84.35.42.68  
n° 470-2009-PPRT 4

#### AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société DAHER International pour son installation de stockage de produits agropharmaceutiques et phytosanitaires, située sur la commune d'ARLES

---

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 11 octobre 2013, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société DAHER International, pour son installation de stockage de produits agropharmaceutiques et phytosanitaires, située Zone industrielle Nord rue Jacques Lieutaud sur la commune d'Arles,

- Le présent projet de PPRT:a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation avec servitudes (AS), exploitées par la société DAHER International en Arles pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.

- Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
- Ce règlement permet d'agir sur:
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant ),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.  
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Alain CREPAUX -ancien Chef du Service Développement et Etudes des Procédés à la raffinerie BP SNC titulaire, et Monsieur Georges MAZUY Ingénieur des T.P.E retraité suppléant.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, boulevard Peytral 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage),
- auprès du sous-préfet d'Arles, 2 rue du Cloître (2ème étage) 13200 Arles,

- en mairie d'Arles - 5 rue du Cloître Atelier d'Urbanisme /Direction de l'Aménagement du Territoire Escalier B 2ème étage BP 90196 Arles Cedex

pour une durée de 32 jours, du mardi 12 novembre 2013 au vendredi 13 décembre 2013 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie d'Arles siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie d'Arles dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Alain CREPAUX recevra personnellement les observations des intéressés en mairie d'Arles  
**Arles** 5 rue du Cloître Atelier d'Urbanisme /Direction de l'Aménagement du Territoire Escalier A 1er étage

- le mardi 12 novembre 2013 de 9 h à 12 h
- le vendredi 15 novembre 2013 de 13h 30 à 16h 30
- le mercredi 20 novembre 2013 de 9 h à 12 h
- le vendredi 22 novembre 2013 de 9 h à 12 h
- le mercredi 27 novembre 2013 de 13h 30 à 16h 30
- le mercredi 4 décembre 2013 de 9 h à 12 h
- le mardi 10 décembre 2013 de 9 h à 12 h
- le vendredi 13 décembre 2013 de 13h 30 à 16h 30

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la mairie d'Arles, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par le maire d'Arles, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Arles **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête et **rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation en tant que décision individuelle, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Pierre GASQUY Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement TEL 04 42 13 01 09

- Monsieur Frédéric ARCHELAS -Direction Départementale des Territoires et de la Mer TEL 04.91.28.41.15

- Monsieur Patrick Couturier Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement TEL 04 91 83 63 19

Marseille le 14 octobre 2013

Pour le Préfet  
Le Directeur  
des Collectivités Locales,  
de l'Urbanisme et  
de l'Environnement

Josiane GILBERT